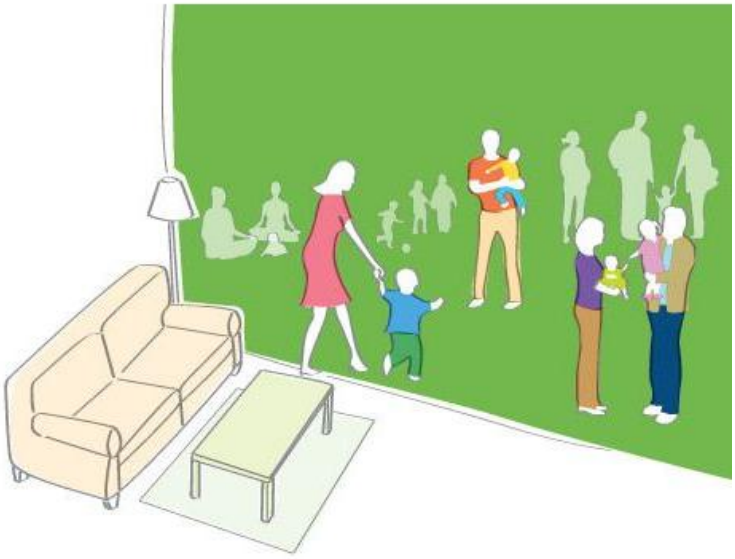

Code de Déontologie

Mars 2006

Version modifiée et adoptée en mai 2010

Espace Famille Villeray

7378, rue Lajeunesse, bureau 204-A
Montréal, Québec, H2R 2H8
Tél : 514.858.1878
Fax : 514.858.9274
www.espacefamille.ca

Code de Déontologie

p. 3 1. Présentation d'Espace-Famille

1.1. D'où vient Espace-Famille?
1.2. Qui sommes-nous?

2. Le Code de déontologie

2.1. Qu'est-ce que la déontologie?
2.2. Pourquoi un code de déontologie?

p. 4 3. Notre mission

p. 5 4. Nos objectifs

5. Nos valeurs

p. 6 6. Les rôles au sein d'Espace-Famille

p. 7 7. Les responsabilités morales

7.1. Les responsabilités morales à l'égard des membres
p. 8 7.2. Les responsabilités morales à l'égard des collègues de travail
p. 9 7.3. Les responsabilités morales à l'égard des bénévoles
7.4. Les responsabilités morales des bénévoles envers Espace-Famille
p. 10 7.5. Les responsabilités morales de l'équipe de direction envers le Conseil d'administration
7.6. Les responsabilités morales de l'équipe de travail envers le Conseil d'administration
7.7. Les responsabilités morales du CA à l'égard de l'organisme
p. 11 7.8. Les responsabilités morales des membres qui fréquentent Espace- Famille
p. 12 7.9. Les responsabilités morales à l'égard de l'organisme dans lequel nous sommes engagé(e)s

1. Présentation d'Espace-Famille Villeray

1.1. D'où vient Espace-Famille ?

L'organisme (La Jouthèque de Villeray) voit le jour en 1988 à l'initiative de mères et d'intervenantes désirant un lieu de rencontres et d'échanges propre à leur réalité de jeunes parents. Pour elles, la société valorisait le monde du travail tout en les ignorant dans leurs nouveaux rôles de mères et pour briser cet isolement, il était temps de se créer un espace commun, celui de la maternité. En 2008, l'organisme, qui a précisé son action auprès des familles, opère un changement de nom afin d'être plus fidèle à sa mission et devient Espace-Famille Villeray.

1.2. Qui sommes-nous?

Nous sommes un organisme communautaire sans but lucratif qui accueille des parents de toutes nationalités et de différentes classes sociales autour du même thème : la famille. Nous comptons plus de 300 membres inscrits qui profitent du soutien offert par notre organisme ou qui participent aux diverses activités proposées chaque session.

2. Le code de déontologie

2.1. Qu'est-ce que la déontologie?

C'est l'ensemble des devoirs et des responsabilités morales qui incombent à un individu dans l'exercice de sa profession. En ce qui concerne Espace-Famille, nos membres ont également des responsabilités morales à l'égard de notre organisme.

Nous pensons que chaque membre a un rôle à jouer dans notre organisme. Chaque membre a des droits qui doivent être respectés et des responsabilités qui doivent être assumées.

2.2. Pourquoi un code de déontologie?

Parce que la vie en groupe n'est pas simple. Parce que plusieurs aspects de la vie quotidienne peuvent susciter des questionnements.

Tout d'abord, plusieurs personnes s'impliquent dans la vie d'un groupe et nous pensons qu'il est utile de leur offrir un cadre de références collectives en déontologie. Un cadre qui leur permettra de guider leurs conduites au sein d'Espace-Famille tout en les protégeant de ceux qui ne les respectent pas.

De la même façon, nous pensons que les membres et les nouveaux membres ont le devoir de s'informer sur le code de déontologie en vigueur à Espace-Famille dans la mesure où il présente les responsabilités morales à l'égard de l'organisme dans lequel ils sont engagés.

3. Notre mission

La raison d'être et les services offerts par Espace-Famille reposent sur sa mission. La mission d'Espace-Famille se définit ainsi :

Contribuer au mieux-être des futurs parents et des familles avec de jeunes enfants (0-5 ans) en valorisant le rôle parental et en favorisant le lien d'attachement parent-enfant par une approche globale, préventive et respectueuse.

Pour répondre à cette mission, Espace-Famille Villeray utilise les moyens suivants :

Offrir un répit aux parents :

Déjeuner-causerie tous les mercredis avant midi avec possibilité de profiter de la halte-garderie gratuitement, halte-garderie ouverte en semaine en dehors des activités.

Mettre sur pied des activités d'enrichissement et de renforcement des compétences parentales :

Organisation d'activités mère-enfants et père-enfants comme des ateliers de stimulation précoce, ateliers de comptines et d'éveil au langage, ateliers de massage pour bébés, activités de développement de compétences parentales (YAPP) avec service de halte-garderie offert et bien d'autres.

Offrir du soutien aux jeunes parents de 25 ans et moins dans le cadre du programme Parent-Ailes

De nombreuses activités pour les jeunes parents incluant des cours de cuisine, des activités de soutien aux familles, du jardinage collectif, des discussions dans des espaces de rencontre créés pour eux, des activités d'intégration

socioprofessionnelle, des cours de mise en forme, des cours de massage pour bébé, etc.
Offrir un service de visites à domicile pour les familles ayant un nouveau-né dans le cadre de notre programme Parent-Partage.

Les intervenantes appelées *mères-visiteuses* ont pour but de consolider le lien mère-enfant à travers leur rôle qui est de soutenir les familles avec un nouveau-né. Elles contribuent à améliorer les compétences parentales tout en favorisant la confiance des mères en leurs capacités.

Enfin, elles interviennent parfois pour briser l'isolement des mères immigrantes sans soutien familial en leur permettant de découvrir les ressources du quartier pour développer leur autonomie.

4. Nos objectifs

Lors de sa fondation, Espace-Famille a déterminé des objectifs à atteindre par le biais de ses activités :

- Favoriser le plein épanouissement des familles et des enfants;
- Promouvoir et favoriser l'échange entre parents de toutes nationalités;
- Briser l'isolement social des familles et plus spécifiquement des femmes;
- Transmettre aux parents des valeurs éducatives spécifiques qu'ils pourront transmettre à leurs enfants pour une meilleure socialisation.

5. Nos valeurs

Nous avons contribué à la réflexion sur les valeurs proposées par l'action communautaire autonome en général et par les organismes communautaires familles (OCF) en particulier. Cependant, Espace-Famille s'est également dotée de valeurs propres à son organisation lors d'une réflexion en équipe.

Nous défendons la valeur de **la famille** à travers des actions qui favorisent d'une part, l'émergence de solutions collectives, alternatives et novatrices en rapport avec les conditions de vie des familles et d'autre part, la prise en charge des familles par elles-mêmes.

Nous défendons la valeur de **confiance**. Sentiment qui fait que l'on se fie à soi-même ou à l'autre. Cela donne aux parents la possibilité d'expérimenter leurs talents, leurs compétences et de favoriser l'initiative.
Nous défendons la valeur de **respect**. C'est le non-jugement. La reconnaissance de ses limites et celles des autres. La reconnaissance de la différence entre les individus (nationalités et croyances religieuses) et surtout le respect du développement de l'enfant.

6. Les rôles au sein d'Espace-Famille Villeray

Membres	Personnes qui ont payé leur cotisation annuelle.
Bénévoles	Personnes (membre ou non-membre) qui donnent bénévolement de leur temps à l'organisme.
Équipe de direction	Personnes qui sont responsables du fonctionnement d'Espace-Famille (directrice, coordonnatrice, adjoint(e) administratif, secrétaire).
Éducatrices	Personnes qui travaillent à la halte-garderie.
Mères-visiteuses	Personnes dont le travail à Espace-Famille consiste à soutenir les mères ayant un nouveau-né par des visites à domicile. Ces personnes sont également chargées d'organiser le déjeuner-causerie.
Conseil d'administration	Membres élus lors de l'assemblée générale annuelle dont le mandat consiste à superviser le travail de la direction dans son ensemble et à maintenir les orientations de l'organisme en lien avec sa mission.

Chacune des personnes impliquées à Espace-Famille a des droits reliés à son rôle.
Toutes nous devons nous sentir solidairement responsables du respect de ces droits.

7. Les responsabilités morales

Cette section traite des droits de chacun et des façons d'agir et d'être qui permettent le respect de ceux-ci. Ces attitudes et comportements permettent, de façon plus globale, le respect des valeurs et de la mission d'Espace-Famille et assurent des relations interpersonnelles riches et harmonieuses.

7.1. Les responsabilités morales à l'égard des membres

Les membres qui fréquentent Espace-Famille ont le droit au respect de leur identité, de leur intimité, de leur intégrité et de leur dignité. Ils ont le droit d'être traités avec courtoisie, équité et compréhension. Ils ont aussi le droit au respect de la confidentialité pour tout ce qui relève de leur vie privée. Pour assurer le respect de ces droits, le Conseil d'administration, l'équipe de direction, l'équipe de travail et les bénévoles s'engagent à :

- Accueillir les personnes avec disponibilité et ouverture;
- Adopter une attitude égalitaire;
- Privilégier une écoute centrée sur la personne dans le respect de ses besoins, de son rythme et de son vécu;
- Faire preuve d'empathie;
- Reconnaître et accepter les différences;
- Respecter les limites des personnes;
- Traiter toutes les personnes également;
- Assurer le respect de la vie privée;
- Demander le consentement des personnes pour communiquer des informations personnelles les concernant à une tierce personne.

Parmi les droits qu'Espace-Famille reconnaît aux personnes qui fréquentent ses lieux, il y a aussi des droits relatifs à leur participation :

- Le droit d'être bien informée;
- Le droit de participer à toute décision ou intervention les concernant;
- Le droit de porter plainte;
- Le droit de participer aux orientations et à la vie d'Espace-Famille.

Afin d'encourager la participation active des personnes, le Conseil d'administration, l'équipe de direction, l'équipe de travail et les bénévoles s'engagent à :

- Présenter de façon claire et accessible toute information concernant les activités et les services disponibles;
- Prendre le temps de répondre aux questions et de fournir des explications claires;
- Diffuser l'information sur les ressources du quartier;
- Favoriser et soutenir les initiatives des membres;
- Faire connaître les droits des membres;
- Favoriser l'entraide, la création de nouveaux réseaux et de nouvelles solidarités;
- Prévoir et faire connaître un mécanisme de plainte;
- Tenir compte de la réalité et des besoins des mères dans l'aménagement des lieux, dans l'horaire des activités;
- Faire preuve de souplesse dans l'animation des activités.

7.2. Les responsabilités morales à l'égard de nos collègues de travail

L'équipe de travail d'Espace-Famille est responsable de réaliser au quotidien les objectifs de l'organisme. Pour bien y parvenir, cette équipe a le droit d'obtenir le soutien nécessaire, d'être respectée et de bénéficier des meilleures conditions de travail possible. Pour favoriser une qualité de vie au sein de l'équipe de travail et assurer le bon fonctionnement de l'organisme, certains comportements et attitudes sont à privilégier.

Envers ses collègues de travail, chaque personne s'engage à :

- Connaître les tâches et les responsabilités de chaque membre de l'équipe;
- Reconnaître les compétences de chaque personne;
- Accepter et respecter le rôle distinct de chacune;
- Respecter le rythme de ses collègues de travail;
- Se soutenir et développer des collaborations pour maintenir le sens du travail d'équipe;
- Demander de l'aide, au besoin. Ne pas présumer que les autres vont deviner ses besoins;
- Exprimer aux collègues ses incompréhensions, ses craintes et ses insatisfactions avec franchise et respect;
- Dire notre appréciation et notre considération;
- Favoriser la discussion et les échanges professionnels entre collègues dans un climat de confiance et de respect;
- Partager de l'information utile;
- Informer régulièrement ses collègues de son travail, de ses dossiers;
- Respecter l'environnement de travail des autres;
- Valider ses compréhensions respectives;

- Être attentive à ce que la dynamique des relations personnelles n'envahisse pas les relations professionnelles;
- Se donner du temps d'échange, de ressourcement et de plaisir;
- Prendre le temps de bien intégrer les nouvelles personnes dans l'équipe;
- Prendre le temps de bien évaluer tous les aspects et les impacts d'un projet pour ne pas surcharger son horaire;
- Pouvoir réévaluer ses façons de faire;
- Fournir à l'équipe de travail un espace de travail digne de la tâche à accomplir.

7.3. Les responsabilités morales à l'égard des bénévoles

Le travail des bénévoles est essentiel au bon fonctionnement d'Espace-Famille. Contrairement à l'équipe de travail, qui exécute un travail désigné et qui se doit de respecter un horaire répondant aux besoins de l'organisme, les bénévoles peuvent choisir leurs tâches et leurs horaires selon leurs disponibilités et leurs affinités. Les bénévoles ont le droit d'être consultés sur les projets de l'organisme, de travailler dans un milieu accueillant et stimulant et d'être soutenus adéquatement.

7.4. Les responsabilités morales des bénévoles envers Espace-Famille Villeray

- Tenir ses engagements;
- Aviser en cas d'absence;
- Respecter l'horaire choisi dans la mesure du possible.

Cela dans le but de maintenir le sentiment d'appartenance et d'assurer le bon fonctionnement de l'organisme.

Dans le but que les bénévoles puissent participer à la mission d'Espace-Famille, le Conseil d'administration et l'équipe de travail s'engagent à :

- Traiter les bénévoles comme des membres à part entière de l'organisme et non comme une aide gratuite;
- Intégrer les personnes bénévoles en les informant de la mission, des valeurs et des activités de l'organisme;
- Respecter les choix, les talents et les disponibilités des bénévoles;
- Informer les bénévoles sur les possibilités d'implication et les conditions s'y rattachant;
- Mettre à leur disposition un milieu accueillant et respectueux;

- Offrir un encadrement sérieux par des personnes compétentes et patientes, prêtes à investir de leur temps pour bien conseiller et guider les bénévoles dans leur travail;
- Écouter et consulter les personnes bénévoles;
- Fournir toutes les informations nécessaires et utiles aux bénévoles dans l'exercice de leurs tâches;
- Fournir aux bénévoles un espace de travail digne de la tâche à accomplir;
- Manifester régulièrement notre appréciation, notre considération et notre reconnaissance.

7.5. Les responsabilités morales de l'équipe de direction envers le Conseil d'administration

Bien que faisant partie de l'ensemble des bénévoles, les membres du Conseil d'administration ont un rôle bien précis à jouer au sein d'un organisme communautaire et d'importantes responsabilités s'y rattachant.

Par conséquent, afin que les membres du Conseil d'administration puissent bien jouer leur rôle, l'équipe de travail s'engage à :

- Informer, documenter et soutenir les personnes du CA;
- Préparer les documents nécessaires pour que les personnes du CA puissent bien assumer leurs fonctions.

7.6. Les responsabilités morales de l'équipe de travail envers le Conseil d'administration

Entretenir, par le biais de rencontres, des liens avec les membres du Conseil d'administration dans une perspective de compréhension et de soutien mutuel.

7.7. Les responsabilités morales du CA à l'égard de l'organisme

- Assister (autant que possible) à toutes les réunions;
- Exiger la documentation pertinente avant les réunions et s'y préparer adéquatement;
- Accorder un soin particulier à la rédaction des procès-verbaux;
- Respecter les lois de même que les règlements généraux et les lettres patentes (charte de l'organisme);
- Produire les déclarations exigées par la loi;

- Agir individuellement dans les limites de ses pouvoirs sans commettre d'abus de pouvoir dans le but de procurer à soi-même, ou à d'autres, des avantages ou de faire preuve de discrimination envers une personne;
- Être renseigné(e) adéquatement avant de prendre une décision et d'agir;
- Agir au meilleur de sa connaissance, de bonne foi et dans l'intérêt de l'organisation sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation;
- Ne pas ignorer la volonté, les intérêts et les besoins des membres;
- Être transparent et rendre compte (au moins annuellement) de la gestion, de la planification financière et des activités réalisées;
- S'abstenir de tout ce qui peut causer des dommages;
- Ne pas confondre les biens de l'organisme avec les siens, ni utiliser ces biens à son profit;
- Ne pas utiliser ou divulguer, sans autorisation, une information acquise dans le cadre de ses fonctions (clause de confidentialité);
- Éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts avec le personnel de l'organisation;

7.8. Les responsabilités morales des membres qui fréquentent Espace-Famille

Espace-Famille Villeray se veut un lieu d'appartenance. L'échange, le partage, le ressourcement, l'aide et l'entraide font partie intégrante de notre organisme. La vitalité d'un organisme comme le nôtre est grandement déterminée par l'action et la présence de ses membres.

Afin qu'Espace-Famille soit un réel milieu de vie, les membres s'engagent à :

- Privilégier des attitudes de respect, de non-jugement et d'ouverture
- Respecter ses engagements;
- Confirmer sa présence et aviser s'il y a un empêchement;
- Respecter et faire preuve de courtoisie envers, l'équipe de direction, l'équipe de travail, les membres du Conseil d'administration, les autres membres ainsi que les bénévoles;
- Donner son opinion, fournir des suggestions, s'exprimer sur les activités et les services disponibles;
- Faire preuve de courtoisie et de respect envers les mères-visiteuses qui se déplacent à domicile, les éducatrices qui s'occupent des enfants, et envers toutes autres membres du personnel;
- Aviser la directrice poliment de tout dysfonctionnement observé lors des activités ou lors d'une visite à domicile;
- Informer la directrice poliment dans le cas d'un conflit interpersonnel;
- Respecter les consignes et le fonctionnement de l'organisme;

- Être accueillante et faciliter l'intégration des nouvelles familles;
- Respecter la vie privée des autres;
- Respecter la confidentialité;
- Respecter et remettre en ordre les lieux;
- Développer un esprit d'entraide et de solidarité;
- Écouter ce que les autres ont à dire;
- Faire preuve de tolérance envers les mères et leurs enfants;
- Dans la mesure du possible, faire preuve de ponctualité lors des activités;
- Aviser l'équipe de travail de votre absence, même momentanée, lors du déjeuner-causerie, surtout si votre enfant fréquente la halte-garderie de façon à prévenir l'éducatrice.

7.9. Les responsabilités morales à l'égard de l'organisme dans lequel nous sommes engagé(e)s

Nous avons toutes ou tous un rôle particulier à jouer dans notre organisme et des responsabilités qui nous sont propres. Nous avons également toutes ou tous des responsabilités collectives à l'égard de l'organisme dans lequel nous sommes engagé(e)s.

À l'égard de la personne morale que constitue Espace-Famille Villeray, nous nous engageons à :

- Faire la promotion et la défense de l'organisme;
- Respecter la mission, les valeurs et les objectifs de l'organisme;
- Se préoccuper du bon fonctionnement de l'organisme;
- Favoriser son développement;
- Contribuer à la réalisation des objectifs et des projets mis de l'avant
- Veiller à la pérennité de l'organisme.

Ce code de déontologie s'est largement inspiré du cadre de déontologie du Regroupement des Organismes Communautaires Familles de Montréal (ROCFM) tant par les étapes de sa réalisation que pour l'élaboration de son contenu. Réalisé en mars 2006.